

Les étapes pour déclarer une RQTH

- ▶ Télécharger le Cerfa n° 15692*01 ;
- ▶ Prendre rendez-vous avec votre médecin (traitant ou spécialiste) pour remplir la partie médicale du dossier ;
- ▶ Prendre rendez-vous avec notre assistante sociale ou votre assistante sociale de secteur.

Pour être mis en relation avec notre assistante sociale prenez rendez-vous avec votre médecin du travail.

Numéros utiles

- **Cap Emploi Béziers** : 04 67 62 03 91 ;
maintien@capemploi34.fr ;
- **Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de l'AIST Béziers** :
06 34 18 57 50 ; *secretariat-pdp@aist-beziers.org* ;
- **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** : 0 891 150 389 ;
- **Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)** :
04 67 67 43 00 ;
- **France Services** : <https://www.france-services.gouv.fr> pour connaître l'agence la plus proche ;
- **Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 34)** :
04 11 93 81 05.

Gardons le contact

Pour tout conseil concernant votre santé au travail, vous pouvez vous adresser à votre médecin du travail ou à l'infirmier(e) en santé au travail sur l'un de nos sites de l'Ouest Hérault.



Siège social - Béziers Nord

79, avenue Georges Clémenceau
BP 40080
34502 Béziers Cedex
Tél. 04 67 09 27 70

Béziers Ouest - Colombiers

1, rue des Anciennes Carrières
3CA - ZAE Cantegals
34440 Colombiers
Tél. : 04 67 35 83 40

Béziers Est - La Devèze

19, avenue Jean Foucault
ZI - BP 40080
34502 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 09 29 46

Agde

Centre Médical Vitalis
2, rue Dr. Schweitzer
Route de Rochelongue
34300 Agde
Tél. : 04 67 01 69 50

Bédarieux

PRAE Cavailé Coll
14, rue Aristide Cavailé Coll
34600 Bédarieux
Tél. : 04 48 44 01 50

Tourbes

ZONE PLEIN SUD
Chemin de Conas - Bât C - 1er Etage
34120 Tourbes
Tél: 04 67 98 96 37

www.aist-beziers.org

AIST.
PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
Béziers

Association Interprofessionnelle Santé Travail
Béziers

Handicap et Travail : Ensemble facilitons l'inclusion



Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation : Studio Asensò - Impression : Combes & Hund Béziers

AIST.
PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
Béziers

Chiffres clés

- ▶ Une personne sur 6 vit avec un handicap, 80 % des handicaps sont invisibles ;
- ▶ 1 205 000 personnes handicapées en emploi en 2023 (soit 4.3% de l'ensemble des personnes en emploi) ;
- ▶ 12% : c'est le taux de chômage des travailleurs handicapés en 2023, contre 7.5 % pour le reste de la population ;
- ▶ 17% des personnes handicapées le sont suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle.

Les grands types d'handicap



Handicap Mental
650 000 personnes



Handicap Psychique ou Cognitif
700 000 personnes



Handicap Moteur
8 millions de personnes



Handicap Auditif
5,2 millions de personnes



Handicap Visuel
1,7 million de personnes



Maladies invalidantes

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), c'est quoi ?

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est un statut administratif qui permet de reconnaître les problèmes de santé et leurs conséquences sur la vie au travail.

A quoi sert la RQTH ?

Un problème de santé impacte votre travail ?
Prenez contact avec l'AIST Béziers, votre service de prévention et de santé au travail.

Les professionnels qui peuvent vous accompagner pour vos démarches :

- La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de l'AIST Béziers ;
- Le référent handicap ;
- Le service Ressources Humaines ;
- Le médecin du travail ;
- L'assistante sociale ;
- La psychologue du travail ;
- L'Infirmier Dipômé d'Etat en Santé Travail (I.D.E.S.T.).

Dois-je déclarer ma RQTH à mon employeur ?

Pas obligatoirement mais cela devient nécessaire **en cas d'aménagement de poste** pour obtenir les financements.

Pourquoi faire une RQTH ?

- ▶ Pour faire partie des **Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH)**, les entreprises de plus de 20 salariés ayant une obligation légale d'employer au moins 6% de salariés bénéficiaires de cette obligation ;
- ▶ Pour permettre à l'employeur et au salarié **d'être accompagnés par des services spécialisés** (Cap Emploi), de bénéficier de subventions (Agefiph), de financements d'aide techniques, d'aides à la création ou à la reprise d'entreprise et de prestations d'orientation (Conseil en Evolution Professionnelle) ;
- ▶ Pour **faciliter l'accès à certaines formations** ;
- ▶ Pour **obtenir une augmentation du plafond CPF** (8000€ au lieu de 5000€).

